

**Association des directeurs de Centres universitaires d'études françaises  
pour étrangers**

*Université de Pau et des Pays de l'Adour*

**Colloque**

**20-21 juin 2003**

***Pour une identité distinctive  
des Centres universitaires d'études françaises  
dans un nouveau projet institutionnel***

Jean-Marie Gautherot  
(Strasbourg)

Comme jadis et naguère, l'année universitaire 2002-2003 a vu se prolonger la litanie des difficultés dans lesquelles restent empêtrés certains Centres : intégration sans cesse repoussée dans le corps des titulaires, en dépit des promesses de l'administration centrale, de "vacataires historiques"; guéguerres internes entre composantes de l'université autour de postes de titulaires vacants dont le fléchage "français langue étrangère" est contesté; refus des universités de recruter des enseignants ou des agents administratifs contractuels permanents indispensables au bon accueil des étudiants étrangers, au nom du respect strict des règles de la fonction publique; démission de directeurs, lassés des inerties et découragés par les obstacles; etc.... Il serait vain de poursuivre.

L'inconfort des Centres ne date pas d'hier et perdure. Le *Livre blanc*, remis par l'ADCUEFE, au printemps 2002, conjointement au ministère de l'Éducation et à la Conférence des présidents d'universités, en a établi le diagnostic, recensé les multiples manifestations et énuméré les raisons - raisons inscrites, à certains égards, dans la position statutaire assignée aux Centres par l'Institution.

Comment en effet, gérer et "tenir" dans les cadres administratifs et académiques réglementaires, des corps de plus en plus étrangers, aux dimensions accordéon (en raison de flux d'étudiants et de "stagiaires"<sup>1</sup> imprédictibles et mouvants), sollicités en permanence d'adapter et d'ajuster leur offre sur ce qu'il faut bien appeler un marché et qui peinent à le faire ?

Comment, par ailleurs, les plus exposés d'entre eux parviendraient-ils à absorber une demande de formation en expansion croissante dans le cadre de contraintes d'emploi et d'organisation qui brident leur développement ? Trop étroit, le vêtement craque...

Mais, à l'inverse, comment l'Institution universitaire pourrait-elle sans incohérence revendiquer pour ces «objets» une appartenance de composante et, dans le même temps, en externaliser certains dans un statut d'association ?

### ***Au-delà de l'inconfort et des replâtrages, la nécessité de repenser finalités, missions et stratégies***

L'analyse cependant serait par trop courte et réductrice si elle en restait à ces constats, si têtus soient-ils, et à des remédiations ponctuelles, si pertinentes puissent-elles être.

Si l'on prend en effet un peu plus de hauteur et de distance, d'autres considérations, plus prégnantes, invitent à "revisiter" les Centres, à les repenser et à les repositionner. Le temps qui court pousse inéluctablement à s'interroger

- sur leur identité institutionnelle : quelles finalités leur assigner ?
- sur leurs fonctions : de quelles missions les investir ?
- et sur leur action : dans quelles stratégies les engager ?

« *Ouverture internationale, constitution progressive d'une Europe de la formation et de la recherche* »... « *en ce début de millénaire...* », le discours des universités rejoint celui de M. Toulemonde voire celui de M. de la Palisse. Mais les universités, et avec elles leurs Centres, en ont-elles et en ont-ils tiré toutes les conséquences ? Sans doute le monde vient-il vers les universités et vers les Centres, et elles et ils l'accueillent. Sans doute le monde les sollicite-t-il, et elles et ils répondent. Mais les universités et les Centres sont encore bien lents à aller naturellement vers le monde pour le solliciter à leur tour.

C'est sous cet éclairage que l'on posera ici quelques questions et que l'on tentera d'indiquer quelques réponses. Les pieds dans la glaise qui colle aux semelles mais le regard tourné vers le point où le sentier devient chemin et le chemin devient route...

---

<sup>1</sup> Appellation également usitée pour désigner, à côté des "étudiants" stricto sensu, les publics "autres" qui ne répondent pas à ce statut.

## - I -

## SITUATION ET “QUALITÉ” UNIVERSITAIRE DES CENTRES

*Une différence qui fait signe ?*

« Universitaire »... Que recouvre ce qualificatif – a priori sémantiquement neutre et seulement descriptif ?

Quelle différence en effet afficher, et comment l’afficher, dans un paysage où le répertoire annuel publié par l’ADPF sur commande de la DGCID<sup>2</sup> – sans prétendre être exhaustif – recense quelque 120 entités classées en 5 grandes catégories selon leurs statuts et dont les « Centres universitaires » ne représentent que le quart<sup>3</sup> ?

S’il est évident que l’appartenance ou le rattachement à une université<sup>4</sup> ne suffit pas à fonder leur différence, dans une France où, historiquement, ils ne virent le jour, à la fin de l’avant-dernier siècle, que sous l’impulsion de l’Alliance française<sup>5</sup> et aujourd’hui sur un marché où, depuis bien longtemps, ils comptent d’honorables concurrents dits « privés », les Centres universitaires ne sauraient se réclamer que de leurs missions pour revendiquer leur “distinction”.

Si enseignement, formation et recherche sont les trois missions traditionnelles assignées aux établissements d’enseignement supérieur, ce sont les deux dernières qui en sont le cœur de métier, qui en constituent les véritables champs distinctifs, ceux qui confèrent au qualificatif factuel « universitaire » sa plus value connotative et qui la légitiment.

**1.1. Le devoir d’ingénierie**

Traduite ou retraduite dans le champ professionnel de leurs activités – les « études de français », pour utiliser cette formule traditionnelle et passe-partout – cette finalité institutionnelle, que certains ont déjà faite leur, désigne les Centres comme des lieux d’ingénierie de l’enseignement-apprentissage et de la formation en français langue étrangère et leur fait, dans ces domaines, obligation de conception, d’expérimentation et de dissémination.

Une obligation qu’ils n’assument assurément pas seuls, qu’ils partagent partiellement avec les UFR de Sciences humaines – mais non exclusivement d’ailleurs avec les départements de Sciences du langage ou de Langues, pour ne pas parler des seules “filières FLE” – une obligation léguée par les organismes nationaux aujourd’hui disparus que furent en leur temps le CREDIF et le BELC. Une obligation d’excellence, pour maintenir vivante et reconnue l’expertise nationale française en la matière.

---

<sup>2</sup> Direction générale de la Coopération internationale et du Développement du ministère français des Affaires étrangères, en charge de l’action culturelle extérieure de la France.

<sup>3</sup> *Répertoire des Centres de formation en France, cours de français langue étrangère et stages pour professeurs*. Dans son édition 2001-2002, le répertoire recense 34 services universitaires, 35 associations (loi 1901), 40 entreprises privées, 6 départements de CCI et 5 « autres statuts ». On notera la dénomination de “service universitaire”, calquée sur celle de “service commun”, laquelle renvoie au statut administratif le plus souvent reconnu aux Centres, bien que celui-ci soit stricto sensu généralement impropre.

<sup>4</sup> “Rattachement” : tels le CIEF de l’université de Bourgogne ou (jusqu’à présent) le CUEF de l’université Stendhal (Grenoble III), ayant statut d’association (loi 1901).

<sup>5</sup> Cf. Jean-Claude Chevalier *L’introduction progressive de la didactique des langues dans l’Institution universitaire* in “L’apport des Centres de français langue étrangère à la didactique des langues” Documents n°20 SIHFLES dec. 1997

Et c'est précisément cette obligation qui les autorise à se réclamer du service public, bien que leurs prestations de service, qu'il s'agisse d'enseignement, de formation ou de développement, soient d'abord tournées vers des bénéficiaires étrangers à la communauté nationale et proposées sur un marché pour être monnayées au cours de celui-ci. Car au-delà de son nécessaire aspect marchand – la communauté nationale ne pouvant légitimement assumer le coût de ce service extérieur – cette activité ingénierique déployée par les Centres contribue à « qualifier le territoire national », pour reprendre une heureuse expression de la CPU.<sup>6</sup>

A ce titre, les centres sont donc fondés à bénéficier de moyens mis par l'État et les pouvoirs publics à la disposition des universités, notamment mais non exclusivement, de postes d'enseignants-chercheurs et d'ingénieurs de recherche. – ces moyens devant être considérés par les bailleurs comme un capital d'investissement, dont ils sont en retour naturellement autorisés à contrôler et évaluer le (bon) usage.

### *1.2. Les enjeux actuels et le tiercé de l'innovation*

S'il est difficile de circonscrire a priori le champ de la recherche, même quand elle se veut « finalisée », il est cependant du devoir de l'Institution de dire les priorités et de la responsabilité de la communauté des acteurs et des chercheurs de préconiser les choix. Dans la logique même d'une demande qu'au cours des dernières années il importait de percevoir et même d'anticiper et qui n'a cessé de s'affirmer depuis, trois champs se dessinent aujourd'hui, qui réclament des Centres un investissement ingénierique décisif aux enjeux forts :

- les méthodologies des formations – initiale et continue – propédeutiques à la mobilité académique et professionnelle ;
- les approches interculturelles des enseignements et des formations ;
- l'intégration des TICE dans les stratégies de formation en langue(s).

Un même concept les traverse, celui d'« autonomie », qui transforme les “métiers” d'apprenant et d'enseignant.

Sans doute ces chantiers sont-ils déjà ouverts et certains même partiellement défrichés. Mais il conviendrait que tous les Centres s'y impliquent et y travaillent ensemble, car ils sont de ceux qui apportent une contribution signifiante à la construction de nos sociétés de migration, de mutation et de mélange, en demande d'une nouvelle expérience de l'échange interpersonnel et social et de nouveaux modes d'accès à la connaissance.

En se profilant résolument ainsi, en tant que pôles de ressources ingénieriques, les Centres universitaires affirmeraient leur distinction et se donneraient les moyens d'agir « en réseau » dans ce champ, tant dans le cadre national que dans le cadre européen et jusque dans le cadre international. Dans une relation non seulement de naturelle concurrence mais également d'échange, de collaboration et de coopération avec les autres réseaux acteurs du domaine – une relation concertante.

Ainsi les Centres universitaires contribueraient-ils à promouvoir, dans ce champ de l'ingénierie de l'enseignement-apprentissage et de la formation en langue(s), « une démarche qualité », dans une dynamique rejoignant celle mise en œuvre par le Conseil de l'Europe pour l'élaboration du Cadre européen commun de référence et des outils qui l'accompagnent.

---

<sup>6</sup> Cf. *Autonomie des universités et responsabilité : pour un service public renouvelé*. Texte d'orientation. CPU. 19 04 2001.

### ***1.3. De « Centres d'études françaises » à des « Centres de langues »***

Ce premier pas vers un reprofilage identitaire en appelle cependant un second. Dans le constat qu'elles font aujourd'hui de la nécessité d'un *aggiornamento*, les universités françaises reconnaissent en effet, par la voix de la CPU, que leur développement passe désormais par « *une internationalisation croissante de la formation et de la recherche* » et que la construction de l'espace européen, à laquelle elles entendent pleinement contribuer, exige « *une meilleure capacité à développer l'accueil des étudiants étrangers et à préparer la mobilité internationale des étudiants français* »<sup>7</sup>.

Comment alors, dans un contexte institutionnel affichant cette « réciprocité » ou ce que j'appellerais plus volontiers cette « réversibilité » d'une politique d'ouverture, les Centres universitaires pourraient-ils longtemps encore cultiver leur jardin (ou leur pré carré) des études françaises sans se soucier de l'autre jardin (ou de l'autre pré carré) des langues étrangères ? Le moment ne serait-il pas venu – si devait être franchi le pas de la rénovation de « l'édifice université » – de réunir ce qui reste jusqu'alors divisé, pour plus de cohérence, pour une démarche qualité plus efficace et pour une visibilité et une lisibilité plus grandes du « projet universitaire extérieur » ?

Les Centres s'inscriraient ainsi, pour le plus grand bénéfice des « études de français », dans la défense et illustration d'un plurilinguisme pour laquelle se rejoignent aujourd'hui, autour du Conseil de l'Europe, la majorité des pays de l'Union, dont la France par le truchement de ses instances chargées des politiques linguistiques, et jusqu'à l'Organisation internationale de la Francophonie elle-même<sup>8</sup>....



Ce travail de reprofilage identitaire et institutionnel opéré, les Centres universitaires, qu'on aimerait désormais appeler « de langues » – à l'instar de leurs homologues dans d'autres pays d'Europe – seraient bien avisés de profiter de « l'aspiration » créée par le désir d'une plus grande ouverture de leurs universités sur leur environnement régional et international pour faire avec elles la course en tête et apporter au projet de l'Institution leur contribution propre et la rendre indispensable à celui-ci.

## - II -

### **L'ÉCOLOGIE DES CENTRES**

#### ***Vers une culture de projet et de réseau***

Forts de ces ambitions et assumant pleinement leur rôle de « pôles de ressources en langues », les Centres pourraient construire, en concordance avec le projet de leur université d'attache, des relations « écologiques »<sup>9</sup> à trois étages,

- au plan local : avec les autres composantes de l'université ;
- au plan régional : avec les institutions académiques de formation et d'animation ainsi qu'avec les collectivités territoriales ;
- au plan international : avec les universités étrangères partenaires de l'université d'attache ;

tout en travaillant en « réseau qualité » avec d'autres réseaux de centres de ressources en langues, nationaux et européens.

<sup>7</sup> Cf. Texte d'orientation CPU, pp.1-2 et 8.

<sup>8</sup> Voir les Sommets de Hanoi (1997), Moncton (1999) et Beyrouth (2001).

<sup>9</sup> On s'autorise ici à emprunter et à détourner une métaphore appliquée aux politiques linguistiques par Harald Weinrich puis par Louis-Jean Calvet.

## 2.1. L'écologie locale ou interne : les liens et les partenariats inter-composantes

Liens de proximité immédiate, ce sont les plus « naturels » et ils devraient être les plus simples à développer, même si les résistances nourries par l'esprit facultaire font encore parfois obstacle.

Ils peuvent revêtir deux grandes formes, complémentaires et conjuguables :

- *la forme multilatérale et transversale d'un réseau inter-composantes,*

celle d'un « centre de ressources » commun aux composantes ou d'un « réseau de centres de ressources » (implantés dans chacune des composantes de spécialité) pour l'auto-apprentissage guidé des langues, français langue étrangère compris – dont le modèle le plus convaincant parce que le plus achevé, est sans conteste la réalisation de l'université Louis Pasteur (ULP) de Strasbourg – une structure déconcentrée, composée d'un réseau d'unités de proximité qui garantit aux usagers une large accessibilité et une grande souplesse de fonctionnement<sup>10</sup>.

- *la forme classique d'un bouquet de collaborations bilatérales inter-composantes,*

celle d'une collaboration du Centre de langues avec les diverses composantes de l'université, parties prenantes de la mobilité sortante et entrante des étudiants.

Ils intéressent tous les départements.

♦ *les départements de spécialités non linguistiques*

Sont concernés au premier chef (et représentent une manière d'urgence) les départements de sciences de la matière et de la vie, de sciences juridiques et économiques, de sciences de l'homme et de la société – désireux de doter leurs étudiants des compétences linguistiques et culturelles nécessaires à une mobilité diplômante et d'accueillir en retour des étudiants étrangers aptes à en réussir une semblable dans nos filières nationales.

Les formations linguistiques propédeutiques à l'accès aux cursus nationaux – celles-là mêmes que l'ampleur de la demande met au centre de la réflexion du moment – restent en effet encore insuffisantes et insuffisamment élaborées pour répondre efficacement aux besoins, malgré quelques expérimentations en cours. Elles ne pourront être développées et approfondies qu'à travers un travail commun entre formateurs des Centres et enseignants des filières concernées et grâce à la mise en place de dispositifs d'accompagnement.<sup>11</sup> Une tâche qui relève d'une ingénierie s'inscrivant dans une démarche qualité.

♦ *les départements de sciences du langage et de langues vivantes*

Les liens établis par les Centres avec ces départements existent depuis longtemps mais se limitent le plus souvent au seul cadre de la maîtrise fle<sup>12</sup>. Ils peuvent toutefois aisément être renforcés et élargis ;

. *renforcés*, à travers l'établissement de contacts de diverses formes entre étudiants nationaux et étudiants étrangers à tous les niveaux des cursus : parrainages, clubs d'activités culturelles ou linguistiques, groupes de travail sur projet, etc.....

. *élargis* à d'autres secteurs des sciences humaines, notamment, outre les langues vivantes, les sciences de l'éducation, trop peu présentes dans les formations de didactique et trop peu associées à l'élaboration des méthodologies d'enseignement-apprentissage des langues. A travers la constitution d'équipes enseignantes et de recherche pluridisciplinaires ; pour l'élaboration de produits ingénieriques (modèles de formation, matériels pédagogiques, etc.) et pour la réalisation d'études de cas, l'expérimentation de modèles d'enseignement-apprentissage, la conduite d'évaluations, etc.

<sup>10</sup> Contact : Nicole Poteaux Laboratoire des Sciences de l'Éducation – Équipe SESAM, Fac. de Psycho. et des Sc. de l'Éduc. 7, r. de l'Université F.67000 Strasbourg [http://www-ulp.u-strasbg.fr/index.php?id\\_article=1004693728&langue](http://www-ulp.u-strasbg.fr/index.php?id_article=1004693728&langue)

<sup>11</sup> Dispositifs dont les centres de ressources mentionnés plus haut constituent l'un des éléments.

<sup>12</sup> Cf. également : validation du DSEF pour un accès direct à la deuxième année de DEUG (convention admin.).

## 2.2. L'écologie régionale : les communautés éducatives et les collectivités territoriales

Pôle ingénierique de ressources – et non plus simple prestataire de services – le Centre universitaire de langues peut se mettre en capacité d'apporter, à son initiative propre ou à celle des partenaires, une contribution substantielle aux projets de développement territorial et de coopération internationale décentralisée<sup>13</sup> dans lesquels s'engagent les acteurs publics régionaux. Ce faisant, les Centres rejoindront l'intention déclarée des universités « *d'harmoniser leurs projets avec les nécessités de l'aménagement du territoire* »<sup>14</sup>.

Appariements éducatifs impliquant, par-delà enseignants, élèves-professeurs et classes, les chefs d'établissements et les personnels de gestion ; projets de coopération internationale et de développement régional, comportant échanges de savoir-faire et programmes de formation professionnelle conduits par les collectivités territoriales et les organismes publics ou consulaires – nombreux et divers sont les espaces d'échanges internationaux<sup>15</sup> et les chantiers nationaux où les acteurs ont besoin de compétence et d'expertise en langues pour la réussite technique et humaine de leurs missions ordinaires et de leurs initiatives nouvelles.

Diverses sont donc aussi les formes que peut revêtir l'implication des Centres dans un rôle d'acteurs, de co-acteurs ou de médiateurs de ces projets. On en citera seulement quelques-unes, dont on soulignera à l'occasion les deux faces, intérieure *vs* extérieure, d'une démarche de réciprocité ou de réversibilité :

*- des formations linguistiques pour la coopération décentralisée*

la formation (sur objectifs spécifiques) en langues étrangères des cadres régionaux appelés à participer à la conception, à l'animation et à la gestion de projets territoriaux de coopération décentralisée *vs* la formation – locale ou délocalisée – en français langue étrangère des cadres étrangers non francophones, partenaires de ces mêmes projets ;

*-l'ingénierie éducative dans une pratique partenariale*

la formation de formateurs étrangers des pays de l'espace francophone ou des espaces allophones avec lesquels les délégations académiques aux relations internationales et à la coopération (DARIC), les instituts de formation des maîtres (IUFM) ou les inspections pédagogiques régionales (IPR) entendent développer des projets de transfert d'expertise éducative *vs* la mise en place, avec ces mêmes formateurs en formation, de programmes d'initiation linguistique et culturelle à la connaissance de leur propre pays à l'adresse de leurs dispensateurs de formation en langue et culture françaises.

*- une contribution d'expertise à une planification régionale de l'enseignement des langues*

associant non seulement les responsables éducatifs académiques sous l'autorité du Recteur (membres d'une "Commission académique des langues") mais également toutes les parties prenantes du développement régional, collectivités territoriales, partenaires économiques et partenaires sociaux, en un mot l'ensemble des décideurs et des élus en charge de l'aménagement du territoire – une contribution des Centres qui s'inscrirait dans l'esprit des travaux en cours du Conseil de l'Europe «pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe »<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> Dans le cadre de la loi du 6 février 1992.

<sup>14</sup> Cf. CPU Texte d'orientation cité : *Autonomie des universités et responsabilité : pour un service public renouvelé*.

<sup>15</sup> Cf. P. Allières (*Libération* du 05 04 2002) cité par F. Roche (*Pour une géopolitique de la culture*, Mélanges de l'École française de Rome T. 114 2002-1) : les cinq domaines privilégiés par ordre décroissant sont le développement local, l'éducation, la santé, la culture et l'appui institutionnel.

<sup>16</sup> Cf. Jean-Claude Beacco et Michael Byram *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe : de la diversité linguistique à l'éducation plurilingue* ; Projet 1 (rev.) avril 2003 Division des Politiques linguistiques Conseil de l'Europe, Strasbourg.

### 2.3. *L'écologie internationale : équilibrer la balance linguistique des échanges*

Si le champ des relations et des coopérations internationales est, dans chaque université, le territoire privilégié du « service » ou de la « direction des relations internationales », sous la tutelle de la présidence, les Centres de langues devraient y avoir leurs entrées naturelles. Rien de ce qui est international ne devrait en effet leur être étranger, si l'on veut bien nous autoriser cette paraphrase. La métaphore écologique, en effet, revêt ici tout son sens si la mission du Centre de langues est de servir – c'est-à-dire de favoriser, de préserver et de promouvoir – l'équilibre linguistique des échanges. Si, dans le domaine marchand, le déséquilibre de la "balance" des échanges est tenu pour un facteur nocif, comment ne le serait-il pas a fortiori dans le domaine éducatif ?

L'ambition proclamée de notre pays de « devenir le premier pays d'accueil en Europe des étudiants étrangers »<sup>17</sup> et la « nécessité » reconnue par nos universités « d'une internationalisation croissante »<sup>18</sup> ne sauraient conduire à sacrifier chez nous une francophonie que nous nous efforçons par ailleurs de promouvoir chez les autres. Plus important encore est cependant ici le principe de réciprocité, garant de la solidité des échanges et de la durabilité de leurs effets.

Deux grands cas de figure toutefois se présentent, selon le niveau et le profil des universités partenaires (pays industrialisés ou pays en développement), qui appellent des réponses institutionnelles différentes, où la part du pragmatisme ne doit pas rogner l'objectif politique terminal de l'avènement d'une coopération paritaire. Dans ces perspectives, deux avenues s'ouvrent pour un engagement des Centres aux côtés des directions des relations internationales :

- 1°. *diversifier les aires linguistiques de la mobilité universitaire*

La domination naturelle actuelle de l'anglais dans la mobilité étudiante et enseignante ne doit pas être acceptée comme une fatalité inclinant à la facilité. La construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur, structuré et véritablement multiculturel, à l'image de la diversité de l'Europe qui en fera, là comme ailleurs, sa richesse, exige que soit mise en œuvre dans l'Université française, conjointement aux mesures prises pour un meilleur accueil des étudiants<sup>19</sup> et des enseignants chercheurs étrangers, une véritable politique des langues, qui ne se résume pas à la mise en place des certifications CLES<sup>20</sup>.

Et cette exigence ne vaut pas que pour l'espace universitaire européen, loin s'en faut. Car celui-ci est lui-même aujourd'hui en passe de redevenir, dans la mondialisation de la formation et de la recherche, une aire attractive de mobilité vers laquelle se tournent les étudiants des petits et grands pays émergents non francophones.

Sans doute la diversité linguistique européenne et mondiale lance-t-elle, là comme dans les institutions internationales, un défi à relever, dont le coût économique – trop généralement par ailleurs calculé sur le court terme – ne doit pas être la seule mesure. Mais des réponses existent, déjà expérimentées chez nos voisins, qui ne demandent qu'à être disséminées<sup>21</sup>. La mise en œuvre d'une telle politique implique un choix stratégique (géopolitique même, dirons-nous) des langues d'accès à la mobilité sortante voulue par l'université – lequel choix remet en ordre la palette des langues enseignées : moment de vérité où les langues « rares » s'imposent par leur fréquence et où les "petites" langues deviennent grandes.

<sup>17</sup> Intervention du Premier ministre à la Conférence mondiale pour les investissements nationaux à La Baule 27 06 2003.

<sup>18</sup> Texte d'orientation de la CPU cit.

<sup>19</sup> E Cohen *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France*. Rapport au ministre 19 07 01

<sup>20</sup> Certificat de compétence en langue pour l'enseignement supérieur

(cf. <http://www.education.gouv.fr/thema/langue/langue3b.htm> et <http://u2.u-strasbg.fr/dilanet/dladlcles.html>)

<sup>21</sup> Cf. le dispositif mis en œuvre par l'université de Brême (*Fremdsprachenzentrum der Hochschulen im Lande Bremen*) dans le cadre d'une coopération multilatérale associant pour l'espagnol, le français et l'allemand langues étrangères, à travers les instituts culturels des pays respectifs, les universités de Valladolid et de Franche-Comté ainsi que le Goethe-Institut. (<http://www-user.uni-bremen.de/~ifranc3/>)



- 2°. *Mettre l'expertise ingénierique au service de la parité des échanges de demain*

Le déséquilibre linguistique qui caractérise les relations entre nos universités et les universités – partenaires ou candidates à un partenariat<sup>22</sup> – des pays dont nos étudiants ne maîtrisent pas la langue, de même que le différentiel de développement institutionnel et scientifique qui caractérise de nombreux partenariats avec certaines universités tant de l'espace francophone que de pays non francophones appellent un autre investissement complémentaire des Centres dans les relations internationales : celui d'un apport d'expertise ingénierique pour la mise en place de dispositifs de formations linguistiques – dispositifs « croisés » dans le cas des pays de langues rares – analogues à ceux de nos Centres eux-mêmes mais intégrant d'emblée l'utilisation des technologies de l'information et de la communication appliquées à l'éducation (TICE) et la panoplie des formules d'auto-apprentissage guidé.

Ainsi pourront être « résorbés » certains déficits de la balance des échanges inter-universitaires et, sur le long terme, corrigés des déséquilibres pernecieux. L'émergence de telles structures de formation chez les partenaires ainsi que leur excellence contribueront à transformer la « migration académique » actuelle, qui obère certaines coopérations universitaires, en une véritable « mobilité académique » profitable aux deux parties.

### - III -

## **VERS D'AUTRES STATUTS A VALEUR AJOUTÉE**

*Pour plus d'autonomie responsable et créative*

*dans un esprit de service et d'intérêt publics conjugués*

L'affirmation de cette identité distinctive des Centres universitaires, dont on a tenté d'esquisser quelques traits majeurs d'un profil idéal – de cerner les obligations, de circonscrire les missions et de définir le positionnement d'acteur et de co-acteur dans le cadre d'une politique partenariale intégrée – ne peut devenir réalité que si leur sont donnés d'autres statuts qui leur confèrent une double capacité :

- *la capacité d'agir comme acteurs à part entière*

à la fois comme acteurs universitaires de service public et d'intérêt public, dans la dynamique d'un « projet d'établissement », accordé à leur environnement et en résonance avec lui ;

- *la capacité d'agir en autonomie*

. autonomie de fonctionnement selon des règles souples, respectueuses à la fois des agents employés et de l'intérêt bien compris de l'institution (reconnaissance des compétences professionnelles et établissement de contrats de travail conformes ; continuité et motivation des équipes enseignantes, d'animation et de gestion ;

. autonomie financière, leur garantissant la possibilité d'investir dans leur propre développement.

Longtemps considérés comme des composantes de seconde zone de leur université, marginalisés ou tenus en lisière dans des statuts de service commun ou d'association périphérique, les Centres ont aujourd'hui, sans aucun doute, une opportunité à saisir. Mais si la ligne d'horizon est claire, l'atteindre n'en est pas pour autant chose aisée. Cependant le temps presse.

---

<sup>22</sup> Partenariat scellé par un accord inter-universitaire (AIU)

## ***1. Deux cadres juridiques pour une repositionnement d'ouverture***

Deux formules juridiques<sup>23</sup> s'offrent aux Centres universitaires, qui leur garantiraient les capacités précédemment décrites et leur permettraient de s'engager en pleine responsabilité dans les voies partenariales esquissées.

### *1°. L'établissement d'enseignement supérieur privé lié par convention à une université*

Peuvent ouvrir de tels établissements les "personnes physiques" et "les associations formées légalement dans un dessein d'enseignement supérieur" (art. 1-17 du Livre VII du Code de l'Éducation).

Un établissement de ce type peut par ailleurs «être rattaché à un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) par décret, sur sa demande et sur proposition du ou des établissements au(x)quel(s) ce rattachement est demandé, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER). En cas de rattachement, les établissements conservent leur personnalité morale et leur autonomie financière »

### *2°. Le groupement d'intérêt public (GIP)*

En application de l'article L 719-11 du Code de l'Éducation, « un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent constituer, soit entre eux, soit avec d'autres personnes morales de droit public ou privé, un groupement d'intérêt public, afin d'exercer en commun des activités de caractère scientifique, technique, professionnel, éducatif et culturel ou de gérer des équipements ou services d'intérêt commun. Ces activités doivent relever de la mission ou de l'objet social de chacune des personnes morales particulières membre du groupement. ».

« Le GIP est une personne morale de droit public, dotée de l'autonomie administrative et financière. Il recrute des personnels mis à disposition du groupement et qui continuent à être rémunérés par ses membres ; des personnels détachés rémunérés par le groupement ; des personnels propres au groupement...Il peut mettre en œuvre des formations universitaires mais, [à l'instar des services communs], ne peut délivrer de diplômes....La vocation des GIP n'est pas de se substituer à un établissement dans l'exercice de ses missions mais d'assurer une mise en commun de moyens à l'aide d'autres partenaires.. »

## ***2. Si l'action partenariale l'emportait sur le souci gestionnaire***

Si la première formule – non accessible aux Centres jouissant d'un statut de service commun (un EPCSCP ne pouvant créer d'établissement d'enseignement supérieur) – convient bien aux Centres de statut associatif, la seconde en revanche est pleinement accessible aux "services communs", composantes d'une université. Intrinsèquement plus riche de virtualités d'action et de rayonnement, en raison de la qualité des partenaires susceptibles de s'associer (université, IUFM et collectivités territoriales, notamment, mais aussi chambres consulaires et autres organismes d'utilité publique, parties prenantes du développement régional), le GIP ouvre, non seulement aux Centres mais aux parties elles-mêmes qui s'associent sur des projets communs, des perspectives séduisantes de développement.

En effet, si sa gestion peut être jugée lourde, du fait des procédures de création et de prorogation (association d'institutions, il n'a pas de caractère pérenne et doit donc être périodiquement prorogé), les avantages qu'il présente (le large éventail de possibilités de recrutement notamment) et les atouts qu'il recèle (la mobilisation de ressources et de compétences complémentaires, au service des territoires – territoire intérieur régional et territoires extérieurs de coopération) en font un lieu potentiellement dynamique de conception et de réalisation de projets novateurs.

<sup>23</sup>Cf. <http://www.legifrance.gouv.fr/html/plan/plan-site.html> et <http://195.83.249.62/guides/gip/gipintro.htm>

### 3. Les enjeux d'un changement ou l'ouverture jusqu'où ?

Le supplément d'autonomie que les universités françaises, par la voix de la CPU<sup>24</sup>, réclament tel un supplément d'âme, pourrait-il être la fenêtre ouverte au vent du changement – vent favorable à un repositionnement des Centres d'études françaises dans les termes précédemment évoqués ? Le discours le donnerait du moins à entendre, et ce, sans ambiguïté – que l'on en juge :

« *Confrontées à leur nouvelles missions, aux exigences des étudiants et de leurs familles en matière de qualité du service public, aux attentes du monde socio-économique et plus que jamais porteuses des échanges culturels internationaux, les universités françaises doivent bénéficier de conditions de fonctionnement à la fois plus simples et plus souples que celles dont les a dotées, dans un contexte différent et à un autre moment de l'histoire, la loi de 1984. [...]. En premier lieu, il est indispensable aujourd'hui que les universités, institutions vivantes, désormais imprégnées d'une culture de projet, puissent modifier simplement et en toute transparence leur organisation interne pour donner corps à celui-ci, par exemple en rendant plus lisible leur offre de formation, accueillant des écoles externes, favorisant le développement de filières nouvelles, etc.* »

Ce discours saura-t-il aller, avec cohérence, jusqu'au bout de sa logique ? En douter devrait être tenu pour incongru, voire offensant. Mais le réalisme, compagnon secret naturel de l'utopie, incite à une clairvoyance vigilante. Avant d'être l'objet d'un choix politique, au meilleur sens de ce terme, le repositionnement des Centres d'études françaises risque de constituer d'abord un enjeu de pouvoir.

Pour maintenir sa pleine tutelle et sauvegarder ses intérêts gestionnaires, mais également par facilité, l'administration des universités peut choisir de maintenir le statu quo, au prix d'un ravalement et de quelques replâtrages, tel l'octroi de quelques postes gagés pour résoudre certains problèmes d'emploi et limiter une précarité endémique irritante des personnels ou telle l'intégration de ces « services communs d'enseignement » dans la formule plus globale d'un « service d'activités industrielles et commerciales » (SAIC). L'aspiration des gouvernements des universités à une décentralisation génératrice de plus d'autonomie contribuera-t-elle paradoxalement à renforcer en leur sein le vieux réflexe centralisateur ?

De tels choix signifieraient à l'évidence, de la part de l'Institution universitaire, le rejet des Centres vers un autisme, peut-être confortable, mais qui les a trop longtemps tenus à l'écart des projets d'établissement, à travers lesquels les universités expriment fortement aujourd'hui leur identité et dont elles revendiquent la vertu dynamique<sup>25</sup>. Ils signifieraient également, de la part des Centres, l'abandon d'une ambition légitime de responsabilité et le repli par défaut sur une activité d'exécution, de « prestation de services », dont même le bénéfice marchand leur demeurerait finalement disputé. La vision boutiquière l'emporterait décidément sur la vision politique.

<sup>24</sup> CPU, Texte d'orientation *Autonomie des universités et responsabilité*, p.3-4.

<sup>25</sup> Ibid p. 5 « Toutes les universités développent depuis plusieurs années des projets d'établissement qui sont devenus des éléments essentiels de leur autonomie. En effet, le projet crée une dynamique et l'équipe présidentielle a un rôle fondamental d'impulsion à jouer dans cette dynamique, de plus en plus ouverte sur de multiples partenariats.

Et ibid. p. 2 « ..le champ d'intervention des universités se situe à toutes les échelles géographiques, de l'environnement régional de proximité à la dimension internationale, en passant par le niveau national et celui de l'Europe. Cette largeur du spectre d'intervention, complétée par la nécessité permanente d'innover, plaide pour que les universités disposent d'une large capacité d'initiative dans la définition de leur politique propre, dans la conduite de cette politique et dans leur management. Ainsi l'autonomie des universités apparaît comme une condition nécessaire à l'adaptation intelligente de ces établissements aux évolutions profondes qu'ils doivent subir, ainsi qu'aux spécificités des contextes dans lesquels ils se développent. »

### *Demain, peut-être, sans doute<sup>26</sup>...*

Au-delà de la fin des inconforts et du desserrement des contraintes qui pèsent aujourd'hui sur leur fonctionnement, l'avenir des « Centres d'études françaises » pourrait s'écrire dans un « projet » : leur inscription dans une mission de pôles universitaires ingénieriques de formation en langues, elle-même inscrite dans une politique partenariale d'« échanges écologiques » avec leur environnement scientifique, éducatif, socio-économique, culturel et professionnel – local, régional et international.

Sans aucunement contester leur attache universitaire mais en en revendiquant au contraire sa pleine réalité identitaire, les Centres auraient tout à gagner, pour le plus grand bénéfice de leurs universités d'appartenance, à être dotés d'une personnalité morale à part entière et à agir comme acteurs responsables dans le concert des partenariats dont l'action concourt à l'intérêt public.

Le profil des Centres esquissé ici et les perspectives tracées pour leur action ne prétendent ni à l'inédit du propos, ni à la complétude des propositions, ni non plus à l'épuisement du sujet. Dans les vingt-trois Centres universitaires représentés au sein de l'ADCUEFE, les réalisations sont nombreuses qui pourraient être citées en illustration ou à l'appui de l'analyse et de la démonstration. Le chemin est donc frayé. Quels que soient les détours, les creux, les bosses et les ornières, il convient cependant de ne pas perdre le Nord et d'accélérer le pas...

Il appartient assurément aux Centres universitaires de faire d'abord la preuve de leur crédibilité professionnelle. Il leur revient ensuite de convaincre de leur projet leurs partenaires institutionnels potentiels et de faire ainsi la démonstration de leur maturité politique. Il leur incombe enfin, avec le soutien de ces partenaires, de plaider avec conviction, auprès de l'Institution qui, possessive, les revendique comme siens, l'opportunité et la légitimité d'une relation nouvelle dans le cadre d'une formule neuve.

« Terres d'utopie », annonçait le résumé de cette communication. L'annonce était, à l'évidence, excessive et un brin provocatrice. On conservera cependant la référence et le signe, en manière de congé, comme un compliment anticipé d'aujourd'hui à la réalité de demain.

---

<sup>26</sup> « Ne pas conclure s.v.p. »